

Pièces à fournir pour l'inscription administrative à l'Université Paris Nanterre

Année universitaire 2025 - 2026

Pièces obligatoires en PHOTOCOPIES		Première Inscription à Paris Nanterre	Réinscription	Non inscrit en 2024/2025 à Paris Nanterre
Pour toutes les inscriptions	Dossier d'inscription complété et signé	OUI	NON	OUI
	Attestation de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) avec QR Code EN VERSION PAPIER *	OUI	OUI	OUI
	Carte d'identité ou du passeport	OUI	NON	OUI
	Autorisation d'inscription (Parcoursup, Ecandidat, Monmaster, Etudes en France...)	OUI	NON sauf en cas de changement de formation	OUI
	Relevé de notes du Baccalauréat (ou DAEU ou Capacité en droit)	OUI	NON	NON
	Justificatif d'INE** ex. : relevé de notes du baccalauréat, relevé de notes universitaire	OUI	NON	NON
	Etudiants français de – de 25 ans : Attestation « Journée Défense et Citoyenneté ». A défaut attestation de Recensement.	OUI	NON	NON
	Dernier diplôme obtenu (traduit en français par un traducteur assermenté si diplôme étranger) ou attestation de réussite permettant l'accès à la formation	OUI	NON sauf en cas de changement de formation	OUI
	Photo d'identité récente	OUI	NON	OUI
Pièces complémentaires à joindre si vous êtes dans le(s) cas suivant(s) :		Première Inscription à Paris Nanterre	Réinscription	Non inscrit en 2024/2025 à Paris Nanterre
Boursier	Justificatif d'attribution de Bourse (1)	OUI	OUI	OUI
Etudiant en alternance (apprentis)	Contrat d'apprentissage couvrant l'année universitaire ou attestation de recherche de contrat d'apprentissage (1)	OUI	OUI	OUI
STAPS	Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les étudiants qui s'inscrivent en licence et en licence professionnelle STAPS	OUI	OUI	OUI
Etudiant inscrit dans un autre établissement en parallèle	Certificat de scolarité remis par l'établissement d'inscription parallèle	OUI	OUI	OUI
Humanités et Danse	Diplôme National Supérieur Professionnel de Danse pour les étudiants qui s'inscrivent en licence Humanités et danse	OUI	NON	OUI
Cotutelle de thèse	Convention de cotutelle de thèse mentionnant les droits payés à l'établissement partenaire (1)	OUI	OUI	OUI
Refugié	Justificatif du statut de réfugié	OUI	OUI	OUI
Protection subsidiaire	Justificatif de bénéficiaire de la protection subsidiaire	OUI	OUI	OUI
Demandeur d'asile	Justificatif de statut de demandeur d'asile de l'OFPPA	OUI	OUI	OUI
Pupille de la Nation	Justificatif de statut de pupille de la Nation (1)	OUI	OUI	OUI

* voir sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

** Identifiant National Etudiant ou BEA (Base Elèves Académique) pour les étudiants ayant passé le baccalauréat français à partir de 1995

Selon votre situation, une exonération des droits d'inscription peut être prononcée au moment de votre inscription administrative sur présentation des justificatifs visés en (1). Le paiement des droits s'effectue après la saisie informatique du dossier, à l'Agence comptable, par carte bancaire (carte bleue, visa, mastercard) ou en espèces (maximum réglementaire : 300,00 euros). Le montant exact est communiqué le jour de l'inscription administrative.

Toute demande de paiement en trois fois est à formuler sur place jusqu'au 30 septembre 2025.

Remettre une procuration, dans le cas où vous ne vous présentez pas personnellement pour procéder à votre inscription administrative (remplir la partie procuration dans le dossier d'inscription ou lettre de procuration nominative + photocopie et original de la pièce d'identité de la personne se présentant à votre place.)

LISTE DES CATEGORIES SOCIO – PROFESSIONNELLES

10	AGRICULTEURS EXPLOITANTS
21	ARTISANS
22	COMMERÇANTS ET ASSIMILES
23	CHEFS D'ENTREPRISE DE 10 SALARIES OU PLUS
31	PROFESSIONS LIBERALES
33	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
34	PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES
35	PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES
37	CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISE
38	INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE
42	INSTITUTEURS ET ASSIMILES
43	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL
44	CLERGE, RELIGIEUX
45	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE
46	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES
47	TECHNICIENS
48	CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE
52	EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE
53	POLICIERS ET MILITAIRES
54	EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE
55	EMPLOYES DE COMMERCE
56	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
61	OUVRIERS QUALIFIES
66	OUVRIERS NON QUALIFIES
69	OUVRIERS AGRICOLES
71	RETRAITES ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
72	RETRAITES ANCIENS ARTISANS, COMMERÇANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
73	RETRAITES ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
76	RETRAITES ANCIENS EMPLOYES ET OUVRIERS
81	DEMANDEURS D'EMPLOIS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE
84	ELEVE ETUDIANT
99	NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)

Les demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé doivent être codés dans leur ancienne profession.

Le tableau ci-dessous précise les PCS dans lesquelles doivent être codées certaines professions :

Profession	PCS
Médecin hospitalier	34 Professeurs, professions scientifiques
Interne des hôpitaux	34 Professeurs, professions scientifiques
Maître auxiliaire	42 Instituteurs et assimilés
Maître d'internat et surveillant d'externat (MISE)	42 Instituteurs et assimilés
Aide éducateur	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
Conseiller d'éducation	42 Instituteurs et assimilés
Officier et élève officier des armées	33 Cadres de la fonction publique